RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 89AA5560-8BB2-43AD-A61A-90CD0B9DA6F8

AB PROJET
Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros
Siège social : 26 Rue Principale
72190 NEUVILLE SUR SARTHE
791 550 593 RCS LE MANS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 30 juin,

À 8 heures,

Les associés de la Société AB PROJET, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présentes :

- La société HOLDING LS4C, représentée par son Président, Monsieur Sébastien CHAINTRON, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,

- La société HOLDING TLS BATI, représentée par son Président, Monsieur Benoit VAUDELLE, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par la société HOLDING TLS BATI, représentée par son Président, Monsieur Benoit VAUDELLE associé présent et acceptant, aucun gérant n'étant associé.

Monsieur Sébastien CHAINTRON et Monsieur Benoit VAUDELLE, gérants non associés, sont présents.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

…/…

- *Refonte des statuts de la Société et adoption des nouveaux statuts,*

- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,

- Le rapport de gestion établi par la gérance,

- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Docusign Envelope ID: 89AA5560-8BB2-43AD-A61A-90CD0B9DA6F8

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

…/…

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de refondre entièrement les statuts de la Société et adopte, article par article, puis dans son ensemble, les nouveaux statuts de la Sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et le président de séance.

Sébastien CHAINTRON
Gérant



Benoit VAUDELLE
Gérant



Pour la société HOLDING TLS BATI
Benoit VAUDELLE
Président de séance

